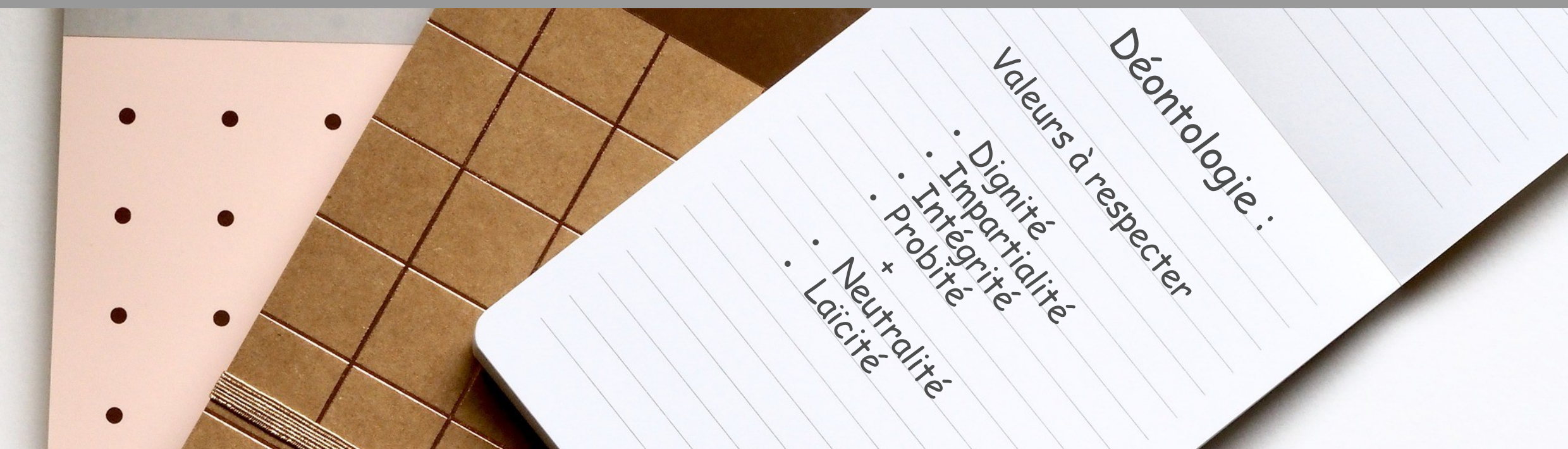


LE REFERENT DEONTOLOGUE

Mode d'emploi



Ne pas confondre référent déontologue et HATVP

[Saisir la haute autorité](#)

UN REFERENT DEONTOLOGUE, POUR QUOI FAIRE ?

Il s'agit d'une **nouvelle mission des CDG** instituée par la Loi Déontologie du 20 avril 2016.

Ce référent apporte un conseil utile au respect **des obligations et des principes déontologiques** des agents publics.

Il peut être **consulté pour toute question déontologique** que l'agent se pose au quotidien dans l'exercice de ses fonctions, et qui le concerne directement.

Il contribue ainsi à **diffuser une culture déontologique** au sein de l'administration.

La réponse formulée par le référent déontologue n'engage pas sa responsabilité.

DANS QUELS CAS SAISIR LE REFERENT DEONTOLOGUE ?

Le **champ de compétences** du référent déontologue est étendu.

Il peut être saisi de **toutes questions tenant au respect des obligations des agents et des principes déontologiques**. Par exemple :

- Puis-je cumuler mon emploi avec un autre emploi dans le privé ou aider mon conjoint qui a son entreprise ?
- Puis-je commenter la politique ou les choix de mon maire-employeur sur mon blog ou un autre réseau social ?
- Est-ce que je dois refuser un cadeau d'un usager ?
- Puis-je ne pas obéir à mon supérieur hiérarchique si son instruction est illégale ?

Le référent déontologue ne peut pas répondre aux questions relatives au déroulement de carrière.

Depuis le 1er février 2020, l'autorité territoriale peut saisir le référent déontologue en cas de doute sérieux sur un projet de départ vers le privé ou de retour vers le secteur public.

COMMENT SAISIR LE REFERENT DEONTOLOGUE ?

Qui peut saisir le référent déontologue ?

Tout agent territorial (fonctionnaire ou contractuel) qui exerce ses fonctions dans une collectivité du département de l'Eure.

Quelles sont les obligations du référent déontologue ?

Le référent déontologue est soumis à l'obligation de secret professionnel et fait preuve de discrétion.

Comment contacter le référent déontologue ?

En retournant le formulaire de saisine complété :

- Par courriel : **referent.deontologue@cdg27.fr**
- Par courrier : **Référent déontologue – 10 bis, rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX cedex.**

